

Courrier de rentrée année scolaire 2019-2020

Vous trouverez ci-joint diverses informations et consignes pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Courrier du Chef d'Etablissement
- Horaires de rentrée 2019 et Informations de l'année 2019-2020
- Eléments relatifs à la vie scolaire
- Projet « SILENCE ON LIT »
- Courrier de l'APEL
- Fiche de vie scolaire
- Document assurance scolaire Mutuelle St Christophe

Aubenas, le 10 juillet 2019

Madame, Monsieur, Chers parents,

L'émotion caractéristique d'une fin d'année scolaire va laisser place au temps du repos estival.

De nombreux élèves, étudiants, apprentis terminent leurs parcours au sein du Lycée Polyvalent Jules Froment pour poursuivre leurs études ou s'insérer dans la vie active ; c'est vers eux que je me tourne aujourd'hui, ils ont marqué, à leur manière, la vie de établissement. Nous nous ferons une joie de les retrouver lors de la remise des diplômes ou à d'autres occasions, ils seront toujours les bienvenus.

Cette année aura sollicité l'ensemble des équipes de l'établissement ; nous avons conduit concomitamment le déroulement habituel, préparé la mise en œuvre des réformes qui vont impacter notre établissement dans toute sa polyvalence dès la rentrée prochaine, finalisé les travaux immobiliers sur le LGT et la sécurisation des accès sur le LP et préparé les deux prochaines phases de travaux sur le LGT.

Les résultats aux examens, les témoignages des jeunes me font dire que nous avons su relever, à vos côtés, et avec conviction notre mission éducative. Les demandes de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur sont satisfaites pour la plupart ; cette 2^{ème} année de déploiement de *Parcoursup* nous a permis d'accroître notre expertise dans les stratégies à mener pour les promotions futures.

Si l'année écoulée offre de nombreuses satisfactions, son déroulement me conduit à nous interroger sur le paradoxe d'un calendrier extrêmement dense, étalé à un rythme soutenu face au nécessaire temps long de l'apprentissage et de l'éducation. René Char soulignait « *L'essentiel est sans cesse menacé par l'insignifiant* ». S'extraire du tourbillon n'est pas si simple et pourtant essentiel pour nous aider à définir ce qui éveille en nous le sentiment du sens et de la cohérence.

Ainsi, le thème de l'année scolaire 2019-20 sera *Prendre le Temps...*

... *Prendre le temps* pour écouter et se rendre disponible,

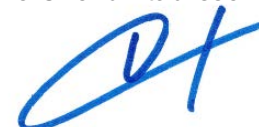
... *Prendre le temps* pour définir des choix d'orientation associés à la construction d'un projet de vie,

... *Prendre le temps* pour souligner l'enjeu personnel et social de l'intériorité comme une dimension essentielle de notre projet éducatif.

Je vous souhaite de profiter de ces semaines pour *prendre le temps* du ressourcement nécessaire. J'aurai plaisir à vous retrouver à la rentrée.

Salutations bienveillantes.

Le Chef d'Établissement,



Jean-Marie Vangout

RENTREE 2019

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint diverses informations et consignes pour l'année scolaire 2019-2020 :

Rentrée des élèves : Les élèves qui rentrent mardi 3 septembre n'ont pas cours Mercredi 4.

Classes \ Jours	Mardi 3 Septembre 2019	Mercredi 4 Septembre 2019
3 ^{ème} Prépa Métiers	8h30	
1 ^{ère} année CAP ECMS-APR- ESTHETIQUE	9h00	
2 ^{nde} PRO GA- COMMERCE-ACCUEIL	9h30	
2 ^{ème} année CAP ECMS-APR- ESTHETIQUE		8h30
1 ^{ère} Pro GA-ARCU- COMMERCE		9h00
Term Pro GA-ARCU- COMMERCE		10h00

Fin des cours du mardi 3 septembre à 16 h 00. Pas de cours entre 13 h et 14 h ce jour là.

Manuels scolaires / Matériel Spécifique

Rappel : L'achat des manuels scolaire est **OBLIGATOIRE**. Il doit être fait avant la rentrée. De même l'achat de matériel spécifique (calculatrice, matériel pour l'art appliqué ou l'EPS est **OBLIGATOIRE**, ne pas les apporter le jour de la rentrée).

Fiche de vie scolaire - Emploi du temps

La fiche de vie scolaire doit être rapportée impérativement le jour de la rentrée au professeur principal **dûment complété et signée**.

L'emploi du temps est communiqué aux élèves le jour de la rentrée.

Certificats de scolarité

Deux certificats de scolarité seront remis aux élèves. Il n'en sera pas délivré d'autres pendant l'année. Veuillez les photocopier en cas de besoin de plus d'exemplaires.

<u>OUVERTURE DU LYCEE</u>	<u>OUVERTURE DU SECRETARIAT</u>
Lundi, Mardi, et Jeudi : 7h30-12h00 12h30-18h00 Mercredi : 7h30-12h00 Vendredi : 7h30-12h00 12h30-17h00	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h45-12h00 13h00-17h00 Mercredi : 7h45-12h00

Relations avec les familles :

Le lycée propose plusieurs rencontres dans l'année :

- ✓ Assemblée générale des parents d'élèves (3^{ème} Prépa-Métiers, 1^{ère} année de CAP, 2^{nde} Pro) :

Mardi 17 septembre 2019 à 18 h 00 (parking cour du lycée)

Ordre du jour : Présentation du lycée, des enseignants, des programmes, du déroulement des stages et des examens, de la pastorale, de l'A.P.E.L (Association de Parents d'Elèves).

- ✓ Réunion des parents correspondants de classe et Assemblée Générale de l'APEL :

**Jeudi 10 Octobre 2019 : 18 h Réunion parents-correspondants
19 h Assemblée Générale
(amphithéâtre sur le site du Lycée Général, 3 rue Seibel)**

- ✓ Rencontre Parents/Professeurs (toutes les classes) :

Vendredi 15 Novembre 2019 après midi (13h-19h, parking cour du lycée)

- ✓ Autres rendez-vous possibles à tout moment en prenant contact par l'intermédiaire d'Ecole-directe ou du carnet de correspondance.

Dates des vacances scolaires :

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Toussaint : du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre

Noël : du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier 2020

Hiver : du vendredi 21 février 2020 au lundi 4 mars 2020

Printemps : du vendredi 17 avril 2020 au lundi 4 mai 2020

Pont de l'Ascension : pas de cours le vendredi 22 mai 2020.



Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité (ou votre enfant a souhaité) qu'à la rentrée prochaine, il puisse se retrouver avec tel(le) ou tel(le) camarade. Nous vous rappelons que nous ne pourrions satisfaire cette demande qu'à la marge étant donné le nombre d'élèves à répartir dans nos classes.

De nombreux critères sont pris en compte, des affinités, les activités extra-scolaires ou le covoiturage ne peuvent être une priorité absolue.

INFORMATIONS DIVERSES :

Carnet de bord et *École Directe* :

Un carnet de bord est remis à chaque élève le jour de la rentrée. Les retards, les absences, les informations et observations des enseignants et du service de la vie scolaire s'effectueront par cet intermédiaire. Un grand nombre d'informations est également disponible sur l'espace Vie Scolaire d'*École Directe*. Nous vous demandons de contrôler régulièrement ces deux outils.

- **Pour les élèves déjà scolarisés au sein de l'établissement**, les identifiants Ecole Directe "parents et enfant" demeurent inchangés (vous pourrez utiliser les identifiants délivrés au cours de l'année 2018-2019). Ce service sera consultable dans le courant du mois de septembre.
- **Pour les nouveaux élèves**, vous trouverez ci-joint un courrier avec vos identifiants de connexion (distincts de ceux de votre enfant, qui lui seront remis à la rentrée). Ce service sera consultable dans le courant du mois de septembre.

➤ Que faire si...

... votre enfant est absent :

- Prévenir le Lycée, dans les meilleurs délais,
au 04 75 35 72 31
ou par courriel : survp@lycee-julesfroment.fr
- Remplir et signer carnet de bord de votre enfant
- S'assurer que votre enfant a bien remis à la vie scolaire son justificatif d'absence et récupéré les cours

... vous souhaitez, en cours d'année, modifier le régime ou les autorisations d'entrées-sorties de votre enfant :

Présenter impérativement une pièce écrite au service de la vie scolaire. Aucune modification ne sera prise en compte, sans une demande écrite effectuée par les responsables légaux. Vous pouvez également retirer un nouvel exemplaire de la fiche vie scolaire 2019-2020 auprès de la Conseillère d'Education.

RAPPEL :

Retards : La ponctualité est un critère de réussite et une marque de respect à l'égard des autres. Aussi, tout élève retardataire devra se présenter impérativement au bureau de la vie scolaire et sera orienté en étude. Il rejoindra la classe pour le cours suivant.

D'autre part, nous vous demandons de **nous signaler rapidement tout changement de situation familiale, ou tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.**

POINT ÉCOUTE :

Un point écoute anonyme et gratuit animé par des infirmières spécialisées se tient dans l'établissement, un mardi sur deux pour accueillir les jeunes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations bienveillantes.

Le Chef d'Établissement, Jean-Marie VANGOUT

La CPE, Nadine AMBLARD GUILLOU



Projet ambitieux du lycée professionnel Jules Froment

Réapprendre à garder le silence.

Réapprendre à prendre le temps.

Réapprendre à lire.

Créer et penser pour redonner le goût de la lecture aux élèves comme à tous les personnels de l'établissement.

Silence on lit !

Chers parents,

Le lycée professionnel Jules Froment d'Aubenas et l'association « Silence on lit ! » sont heureux de vous présenter une pratique **qui est mise en place depuis la rentrée 2018.**

Cette pratique très simple, déjà appliquée dans de nombreux établissements, consiste pour tous (élèves, professeurs, administratifs, employés...) à faire tous les jours à heure fixe, le silence dans tout l'établissement pendant 15 minutes, et à lire un livre que l'on a toujours avec soi. Ce temps se déroulera **tous les jours de 13h00 à 13h15.**

Cela doit être un livre (ni magazine, ni journal, ni tablette, ni téléphone, ni ordinateur, ni manuel scolaire), un livre que le lecteur a choisi lui-même en fonction de ses goûts : roman, essai, littérature classique ou contemporaine, théâtre, poésie, policier, aventure, science-fiction, essai historique, scientifique, BD, manga, documentaire... et dans la langue que l'on veut... Il n'y a ni programme, ni contrôle. De cette liberté de lire ce que l'on aime vient le plaisir de lire. Et du plaisir de lire vient l'enrichissement qu'apporte la lecture.

Cette pratique est un bénéfice pour tout le monde : elle nous apporte le silence, et avec le silence, le calme, la sérénité, la concentration. La lecture quotidienne d'un livre nous permet à la fois de retrouver le chemin de notre intériorité et de nous ouvrir sur les autres, sur d'autres mondes et d'autres cultures. Lire quotidiennement favorise évidemment l'apprentissage et la maîtrise de la langue, l'acquisition des connaissances, mais aussi développe l'imagination et la créativité essentielles au développement des individus.

Pour toutes ces raisons l'équipe éducative a décidé de poursuivre cette expérience à laquelle nous devons tous nous préparer de manière à avoir un livre avec nous tout le temps. Les jeunes peuvent apporter des livres de chez eux en emprunter dans une bibliothèque ou au CDI. Nous mettrons en place ce qui est nécessaire pour les aider et vous aider à choisir ce qu'ils aiment ou à découvrir ce qu'ils ne connaissent pas encore. Des boîtes à livres sont installées dans l'établissement riche de dons de chacun.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de l'association www.silenceonlit.com

Cher parent,

L'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L) vous souhaite :

**Bienvenue au Lycée polyvalent Jules Froment,
enseignement général, technologique et professionnel, unité de formation en apprentissage.**

Chaque famille en est membre, la cotisation est de 25 €, elle comprend un abonnement au magazine « Famille et Éducation », premier magazine national d'éducation.

L'A.P.E.L joue un rôle dans l'organisation et la vie du lycée :

- Son ou sa Présidente est membre de droit de l'organisme de gestion du lycée (O.G.E.C) en charge du fonctionnement matériel du lycée ;
- Il ou elle fait également partie du Conseil d'établissement où siègent enseignants et élèves et participe à ce titre au Conseil de discipline ;
- Les représentants de l'A.P.E.L siègent également aux commissions d'appels annuelles, chargées d'examiner les requêtes des familles en désaccord avec la décision du Conseil de classe du troisième trimestre ;
- L'A.P.E.L recrute et forme les parents correspondants de classe qui participent aux conseils de classe trimestriels ;
- L'A.P.E.L accueille les nouveaux parents, avec l'équipe éducative, à la Journée « Portes Ouvertes » du lycée et à son assemblée générale de rentrée avant la Toussaint ;
- L'A.P.E.L organise la Bourse aux livres ;
- L'A.P.E.L participe aussi au Forum des métiers, qui a lieu tous les 3 ans.
- **ET surtout l'A.P.E.L. accueille les jeunes au B.D.I. Orientation** (Bureau de Documentation et d'Information).

Le montant de votre cotisation est entièrement redistribué sous forme de subventions et d'aides à toutes sortes de projets en faveur des élèves.

Mais l'A.P.E.L, c'est aussi un lien entre parents, un lien de convivialité et d'échange.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous à l'**assemblée générale de rentrée le Jeudi 10 octobre 2019 à 19h sur le site de l'enseignement général et technologique**, où nous nous retrouverons pour un moment convivial.

A cette occasion les parents correspondants de classe bénéficieront d'un temps de formation et découvriront également l'utilisation du logiciel d'orientation *Inforizon*, reconnu d'Intérêt Pédagogique par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Nous vous assurons, cher parent, de nos sentiments les meilleurs.

Aubenas, le 1er juillet 2019,
Jaouad BENYACHOU, Président.



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

Partagez votre engagement

L'ASSURANCE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT



Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2019-2020, **en cas d'accident corporel, votre enfant est assuré** auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous profitez d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Dès juin 2019, rendez-vous sur l'Espace parents de www.saint-christophe-assurances.fr, pour connaître toutes les garanties de l'assurance scolaire de votre enfant.

L'ESPACE PARENTS : VOTRE ESPACE PRIVILÉGIÉ POUR EFFECTUER VOS DÉMARCHES EN LIGNE.

Gratuit, sécurisé, il est accessible 7j/7 24h/24 depuis votre ordinateur, mobile ou tablette !

L'Espace parents vous permet de :

- prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant,
- obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire grâce à notre Foire aux questions,
- télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- Si l'accident arrive à l'école**, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- En dehors des périodes scolaires**, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'Espace parents ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

LES + DE L'ASSURANCE SCOLAIRE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES :

Des garanties essentielles pour accompagner votre enfant dans sa scolarité :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances ⁽¹⁾ :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires ⁽¹⁾ ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- dans le cadre de la vie privée.

Votre enfant est aussi protégé ⁽²⁾ :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : www.saint-christophe-assurances.fr



AUTO



SANTÉ



HABITATION



GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.
(2) Disponible en formule Confort.



FICHE DE VIE SCOLAIRE – ANNEE 2019-2020

ELEVE :

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

N° de téléphone portable personnel de l'élève : ____/____/____/____/____

RESPONSABLE LEGAL :


Nom : _____ Prénom : _____

Interne Demi-pensionnaire Demi-pensionnaire libre Externe

Règlement intérieur & Convention de scolarisation (documents remis à l'inscription et cf. Carnet de Bord)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur et la convention de scolarisation du lycée polyvalent Jules Froment. Aucune inscription ne pourra être maintenue sans cette signature.

Faire précéder la signature de la mention **'lu et approuvé'**.

Signature élève : 

Signature du responsable légal : 

Autorisation de sortie à l'heure du déjeuner (voir Règlement Intérieur 2.2.1)

L'élève peut être autorisé à quitter le site de la restauration après avoir pris le déjeuner qui doit obligatoirement être consommé sur place et doit réintégrer le lycée pour la première heure de cours de l'après-midi et au plus tard à 13h50, dans la plupart des cas.

Accordée

Refusée

Signature du responsable légal : 

Autorisation de sortie *pour les élèves non internes* en cas de changement d'emploi du temps (voir RI 2.2.2)

L'élève peut être autorisé à quitter l'établissement plus tôt que l'horaire habituel en cas de modifications de l'emploi du temps ou à rentrer plus tard en début de journée pour les demi-pensionnaires, en début de demi-journée pour les élèves externes et demi-pensionnaires libres.

Accordée

Refusée


Signature du responsable légal : 



Dans tous les cas, c'est l'établissement qui prendra la décision d'autoriser les élèves à sortir ou à se rendre en étude. La sortie anticipée n'est pas systématique.

Autorisation de sortie pour les activités pédagogiques en cours de journée (voir RI 2.2.3)

J'autorise mon fils / ma fille à participer aux sorties pédagogiques organisées par l'établissement en cours de journée, dans Aubenas et sa périphérie.

Signature du responsable légal : 

Droit à l'image

Conformément à la législation en vigueur, nous vous informons que dans le cadre du site Internet du lycée ou des plaquettes de présentation de l'établissement, votre enfant peut être amené à figurer sur une photo, des articles de presse... Etes-vous d'accord ? OUI NON (cocher la case de votre choix)

Signature du responsable légal : 

Autorisation de sortie lors des Contrôles en Cours de Formation / examens blancs et examens

Lors de certains examens, les élèves sont convoqués à des heures précises, différentes de l'emploi du temps habituel.

J'autorise mon fils / ma fille à intégrer et quitter le lycée à l'occasion des CCF, examens blancs uniquement aux heures communiquées au préalable, lorsque les cours ne peuvent être maintenus.

Nous déchargeons l'établissement de toutes responsabilités en dehors des plages horaires communiquées.

Signature du responsable légal : 

Additif pour les ELEVES INTERNES / 8h-17h

AUTORISATIONS « ENTREES-SORTIES » VALABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Cette autorisation s'adresse uniquement aux élèves internes. Elle s'applique exclusivement aux plages horaires situées entre 8h et 17h. Merci d'indiquer OUI ou NON à côté de chaque paragraphe et de signer en fin de page.

SORTIES ANTICIPEES :

J'autorise ma fille/mon fils à quitter l'établissement à partir de **16H05**, en l'absence de cours de 16h à 17h50 :

- **LES LUNDI, MARDI, JEUDI**, lorsqu'il n'y a pas cours de manière ponctuelle ou ordinaire : OUI NON

J'autorise ma fille/mon fils à quitter l'établissement **avant 11H55** :

- **LE MERCREDI MATIN**, lorsqu'il n'y a pas cours de manière ponctuelle ou ordinaire : OUI NON

J'autorise ma fille/mon fils à quitter l'établissement **avant 16H05** :

- **LE VENDREDI**, lorsqu'il n'y a pas cours de manière ponctuelle ou ordinaire : OUI NON

ENTREES TARDIVES :

La possibilité est offerte aux élèves internes, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, d'intégrer l'établissement à **8H50**.

J'autorise mon fils/ ma fille à intégrer l'établissement à 8H50 les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et ce lorsqu'il n'y a pas de cours de manière ponctuelle ou ordinaire OUI NON

SORTIE 11h30 :

Les élèves internes seront libérés dès 11h30, pour prendre le déjeuner, lorsqu'il n'y a pas cours de manière ponctuelle ou ordinaire.
Signature du responsable légal :

N.B : La Direction se réserve le droit de suspendre ou d'annuler, l'une ou la totalité de ces autorisations de sorties pour tout élève qui ne respecterait pas les obligations et devoirs édictés dans le règlement intérieur.

Lu et approuvé, le :

SIGNATURE DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL :